



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française**

**Séance du 13 décembre 2021
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	21

**Date de la convocation
07/12/2021**

**Date d'affichage
15/12/2021**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – PLAZA PUTTI Mireille - ORLANDI Pascal - RABERT Guylaine – TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUX Sandra – BOLIMON Lionel – DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – GUINTRAND Tamara – ADAM Carole – PILLOT-CAILLIATTE Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 7.5.1. demande de subventions
DELIBERATION N° 2021-12-88**

OBJET : **CREATION D'UNE SALLE POLYVALENTE : CONTRAT
DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2020-2022 –
AIDE FINANCIERE D'EQUIPEMENT DE DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE**

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU la mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) par le Département de Vaucluse pour la période 2020-2022 à destination des communes vauclusiennes,

VU la délibération du conseil municipal n°2021-02-13 du 18 février 2021 approuvant la réalisation du projet d'aménagement de l'avenue de la Gare et sollicitant une aide financière auprès du Département de Vaucluse dans le cadre de l'affectation de la dotation du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale à cette opération.

VU la délibération du conseil municipal n°2021-05-45 du 17 mai 2021 approuvant la réalisation du projet d'aménagement d'un giratoire au carrefour de la Rétanque (au croisement des anciennes RD 6 et RD 28) et sollicitant une aide financière auprès du Département de Vaucluse dans le cadre de l'affectation de la dotation du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale à cette opération.

Pour répondre aux besoins des services communaux et aux demandes de salle des associations, il est proposé d'aménager une salle polyvalente sur le site du complexe sportif René Laffont.

Ce projet d'aménagement est estimé à 150 000 € HT.

CONSIDERANT l'intérêt d'aménager un espace d'environ 80 m² pour les besoins de la commune (réunions, activités), et la mise à disposition auprès d'associations, avec des sanitaires accessibles.

Monsieur le Maire expose la possibilité d'affecter une partie de la dotation du CDST à ce projet.

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 7 décembre 2021,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'aménagement d'une salle polyvalente sur le site du complexe sportif René Laffont.

SOLLICITE une aide financière auprès du Département de Vaucluse dans le cadre de l'affectation de la dotation du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale à cette opération.

APPROUVE le tableau de financement prévisionnel ci-dessous et celui annexé à la délibération.

COÛT DU PROJET		
Coût des travaux HT		150 000 €
TVA	20,00%	30 000 €
Coût TTC		180 000 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE HT

1 Autofinancement	49%	73 550 €
2 Subvention d'équipement		
Département de Vaucluse CDST 2020-2022	21%	31 450 €
Région Sud Paca (FRAT 2022)	30 %	45 000 €
Total (2)	51%	76 450 €
3 Emprunt	0%	0 €
Total (1+2+ 3)	100%	150 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de ce projet.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
18	2	1

MM. BOLIMON-COUSTON

M. PENALVA

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/12/2021 de la publication le 15/12/2021 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal**
République Française

**Séance du 13 décembre 2021
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	21

Date de la convocation
07/12/2021

Date d'affichage
15/12/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - PLAZA PUTTI Mireille - ORLANDI Pascal - RABERT Guyaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - GUINTRAND Tamara - ADAM Carole - PILLOT-CAILLIATTE Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.1. demande de subventions
DELIBERATION N° 2021-12-89

OBJET : CREATION D'UNE SALLE POLYVALENTE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PACA DANS LE CADRE DU FRAT 2022

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN - Maire.

Pour répondre aux besoins des services communaux et aux demandes de salle des associations, il est proposé d'aménager une salle polyvalente sur le site du complexe sportif René Laffont.

Ce projet d'aménagement est estimé à 150 000 € HT.

CONSIDERANT l'intérêt d'aménager un espace d'environ 90 m² pour les besoins de la commune (réunions, activités), et la mise à disposition auprès d'associations,

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière de la Région dans le cadre du fonds régional d'aménagement du territoire (FRAT).

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 7 décembre 2021,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'aménagement d'une salle polyvalente sur le site du complexe sportif René Laffont.

SOLLICITE la participation de la Région à hauteur de 30% de la dépense subventionnable HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET		
Coût des travaux HT		150 000 €
TVA	20,00%	30 000 €
Coût TTC		180 000 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE HT

1 Autofinancement	49%	73 550 €
2 Subvention d'équipement		
Région Sud Paca (FRAT 2022)	30%	45 000 €
Département de Vaucluse CDST 2020-2022	21 %	31 450 €
Total (2)	51%	76 450 €
3 Emprunt	0%	0 €
Total (1+2+ 3)	100%	150 000 €

APPROUVE l'acte d'engagement de la commune vis-à-vis de la Région ci-annexé dans le cadre de la demande de subvention.

PRECISE que les crédits nécessaires au projet seront ouverts en 2022 dans la section d'investissement du budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
18	2	1
	MM. BOLIMON-COUSTON	M. PENALVA

Le Maire,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/12/2021 de la publication le 15/12/2021 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française**

**Séance du 13 décembre 2021
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	21

**Date de la convocation
07/12/2021**

**Date d'affichage
15/12/2021**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-les-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - PLAZA PUTTI Mireille - ORLANDI Pascal - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - GUINTRAND Tamara - ADAM Carole - PILLOT-CAILLIATTE Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 7.5.1. demande de subventions
DELIBERATION N° 2021-12-90**

OBJET : *CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE
2020-2022 - AIDE FINANCIERE D'EQUIPEMENT DU
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE, PART DEVELOPPEMENT
DURABLE, PATRIMOINE CULTUREL*

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN - Maire.

VU la mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) par le Département de Vaucluse pour la période 2020-2022 à destination des communes vauclusiennes,

VU les délibérations du conseil municipal n°2021-02-13 du 18 février 2021, n°2021-05-45 du 17 mai 2021, n°2021-12-88 du 7 décembre 2021 (sous réserve du vote) approuvant respectivement la réalisation du projet d'aménagement de l'avenue de la Gare, du projet d'aménagement d'un giratoire au carrefour de la Rétanque, la réalisation d'une salle polyvalente et sollicitant des aides financières du Département de Vaucluse dans le cadre de l'affectation de la dotation du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022.

La municipalité souhaite réaliser une autre opération en lien avec le volet développement durable du dispositif départemental afférant à la restauration et à la valorisation du patrimoine immobilier culturel.

Le projet consiste à aménager à l'entrée de l'église un tambour vitré pour apporter de la lumière lorsque la porte principale est ouverte et permettre aux visiteurs de mieux découvrir le patrimoine communal. Il s'agit également de renforcer le balcon pour accueillir davantage de public.

Il convient de rappeler que durant la période hivernale une crèche provençale renommée est installée dans l'église et reçoit de très nombreux visiteurs.

Par ailleurs, avec l'accord préalable du père, plusieurs concerts ont pu être organisés dans cet espace et ont connu un succès avec une participation très importante.

Ce projet d'aménagement est estimé à 40 000 € HT.

CONSIDERANT la nécessité d'aménager l'entrée de l'église pour rendre davantage visible le patrimoine et les expositions, et de renforcer le balcon pour accueillir davantage de public,

Monsieur le Maire expose la possibilité d'affecter une partie de la dotation du CDST dédiée à une opération liée au développement durable à ce projet.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 7 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la réalisation du projet d'aménagement de l'église.

SOLLICITE une aide financière auprès du Département de Vaucluse dans le cadre de l'affectation de la dotation du Contrat Départemental de Solidarité

Territoriale 2020-2022 à cette opération en lien avec le développement durable, volet patrimoine culturel.

APPROUVE le tableau de financement prévisionnel ci-dessous et celui annexé à la délibération.

COUT DU PROJET	
Travaux, autres HT	40 000 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE HT

1 Autofinancement	50%	20 000 €
2 Subvention d'équipement		
Département de Vaucluse CDST 2020-2022	50%	20 000 €
Total (2)	50%	20 000 €
3 Emprunt	0%	0 €
Total (1+2+ 3)	100%	40 000 €

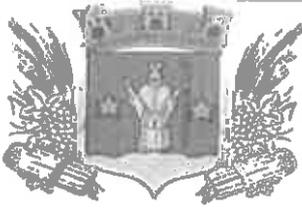
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
21	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/12/2021 de la publication le 15/12/2021 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française**

**Séance du 13 décembre 2021
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	21

**Date de la convocation
07/12/2021**

**Date d'affichage
15/12/2021**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-les-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - PLAZA PUTTI Mireille - ORLANDI Pascal - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - GUINTRAND Tamara - ADAM Carole - PILLOT-CAILLIATTE Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 7.1.2. délibérations liées au budget
DELIBERATION N° 2021-12-92**

OBJET : *FINANCES : BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2022 :
ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN ATTENDANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF 2022*

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDÉRANT que l'article L. 1612-1 du CGCT permet à l'ordonnateur d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2022 ne sera pas voté avant le mois d'avril 2022.

CONSIDÉRANT qu'il convient de ne pas retarder le paiement des factures des entreprises.

CONSIDÉRANT que le montant des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 (opérations réelles reports exclus) s'élève à 1 854 061,24 € pour les chapitres 20, 204, 21, 23 et que le quart de ce montant est de 463 515,31 €.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 7 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2022 en attendant le vote du budget primitif dans la limite des montants prévus aux chapitres suivants :

Chapitre	Libellé	Montant
20	- Immobilisations incorporelles	5 875,00 €
204	- Subventions d'équipement	19 125,00 €
21	- Immobilisations corporelles	292 515,31 €
23	- Immobilisations en cours	146 000,00 €

APPROUVE la reprise de ces dépenses sur les crédits qui seront inscrits au budget principal de la commune pour l'exercice 2022.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
21	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/12/2021 de la publication le 15/12/2021 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française**

**Séance du 13 décembre 2021
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	21

**Date de la convocation
07/12/2021**

**Date d'affichage
14/12/2021**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - PLAZA PUTTI Mireille - ORLANDI Pascal - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - GUINTRAND Tamara - ADAM Carole - PILLOT-CAILLIATTE Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 4.1.2 autres délibérations
DELIBERATION N° 2021-12-93**

OBJET : *RH - ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE MIS EN PLACE PAR LE CDG 84 POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES*

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

Monsieur le Maire expose :

- que dans le cadre de la mise en place du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics du Vaucluse, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse a lancé une consultation sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation,
- que la commune, par délibération n°2021-02-12 du 18 février 2021, a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et au décret n°86-552 du 14 mars 1986;
- que, par circulaire du 11 août 2021, le Centre de Gestion a informé la commune de l'attribution du marché au groupement SOFAXIS/CNP ASSURANCES et des conditions du contrat.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération n°21-04 du conseil d'administration du Centre de gestion de Vaucluse en date du 18 mars 2021 relative au projet de souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire,

Vu la délibération n°21-12 du conseil d'administration du Centre de gestion de Vaucluse en date du 29 juillet 2021, autorisant le Président du CDG84 à signer le marché avec le groupement SOFAXIS / CNP ASSURANCES,

Vu la délibération n°21-13 du conseil d'administration du Centre de gestion de Vaucluse en date du 29 juillet 2021 approuvant la convention de gestion définissant les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent, entre le CDG et la collectivité, les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit par la collectivité,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 7 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de Vaucluse et attribué au groupement SOFAXIS / CNP ASSURANCES, selon les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022)

Régime du contrat : capitalisation

Garantie des taux :

- CNRACL Supseuil (collectivités de plus de 30 agents) : 2 ans
- IRCANTEC : 2 ans

Préavis : contrat non résiliable durant les 2 premières années puis résiliable annuellement à l'échéance moyennant un préavis de 8 mois pour l'assureur et l'assuré.

- **Agents CNRACL**

➤ Risques garantis et conditions :

- Accident du travail / maladie professionnelle
Frais de soins (y compris reprise du passé) + Remboursement de 100 % de la rémunération avec franchise de 60 jours.

Taux : 0,94 %.

- Décès

Taux : 0,23 %.

A noter : le taux indiqué ci-dessus ne sera valable que si les modalités de calcul du capital décès au 1^{er} janvier 2022 restent identiques à celles de 2021. Dans le cas où celles-ci seraient définies en référence à une réglementation antérieure (2020 ou antérieures à 2016), le taux serait diminué de 0,08%.

- Longue maladie / longue durée
Remboursement de 100 % de la rémunération avec franchise de 90 jours.

Taux : 2,37 %.

- **Agents IRCANTEC**

- Risques garantis : accident du travail, maladie professionnelle, maternité, adoption, grave maladie, maladie ordinaire

- Conditions : sans franchise, sauf franchise de 10 jours pour la maladie ordinaire
- Taux : 1,10% de la masse salariale assurée.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à cet effet,

APPROUVE la convention de gestion définissant les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent, entre le CDG84 et la collectivité, les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit,

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention précitée avec le Centre de gestion de Vaucluse.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
21	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/12/2021 de la publication le 14/12/2021 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal**
République Française

**Séance du 13 décembre 2021
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	21

Date de la convocation
07/12/2021

Date d'affichage
15/12/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – PLAZA PUTTI Mireille - ORLANDI Pascal - RABERT Gylaine – TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra – BOLIMON Lionel – DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – GUINTRAND Tamara – ADAM Carole – PILLOT-CAILLIATTE Marlon.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.2.1. créations et transformations d'emplois contractuels

DELIBERATION N° 2021-12-94

OBJET : RH – CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

Pour mémoire, le Parcours Emploi Compétences (PEC) est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour assurer des remplacements au centre technique municipal, il est proposé au conseil municipal de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de commission des affaires générales réunie le 7 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1^{er} janvier 2022 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base horaire minimum de 10,48 euros.

AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur (Pôle Emploi ou Mission Locale) pour ce recrutement.



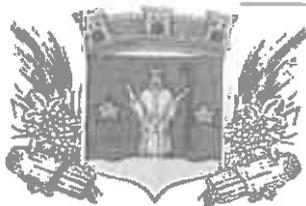
RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
21	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/12/2021

de la publication le 15/12/2021

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française**

**Séance du 13 décembre 2021
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	21

**Date de la convocation
07/12/2021**

**Date d'affichage
15/12/2021**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - PLAZA PUTTI Mireille - ORLANDI Pascal - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - GUINTRAND Tamara - ADAM Carole - PILLOT-CAILLIATTE Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 3.1.2. acquisition (inférieure au seuil de consultation des domaines)

DELIBERATION N° 2021-12-95

OBJET : VOIRIE COMMUNALE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE CHEMIN DES TUYES CADASTREE AP 66

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la sécurité.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la décision n°2020-03-10 du 3 mars 2020, par laquelle la commune de Saint-Saturnin-les-Avignon a décidé d'exercer son droit de préemption urbain afin d'acquérir le bien situé chemin des Tuyes à Saint-Saturnin-lès-Avignon cadastré section AP n°66, à concurrence d'un quart en toute propriété et d'un quart en usufruit, au prix de 600 €.

CONSIDERANT l'intérêt d'acquérir la parcelle de terrain susvisée pour conserver la visibilité et sécuriser l'intersection entre la route du Puy et le chemin des Tuyes,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des affaires générales réunie le 7 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir au prix de 600 € la parcelle de terrain sise chemin des Tuyes à Saint-Saturnin-lès-Avignon, cadastrée section AP n°66 d'une superficie de 52 ca à concurrence d'un quart en toute propriété et d'un quart en usufruit auprès de M. Jackie MAILLET.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et toutes les pièces y afférentes.

PRECISE que cet acte sera établi par l'office notarial Lapeyre-Ducros-Audemard, notaires associés 1 rue des Ciseaux d'Or à Avignon (84000)

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

PRECISE que les crédits correspondants sont ouverts au budget communal.

DEMANDE l'application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

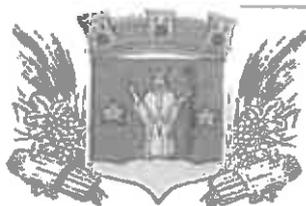
APPROUVE le classement dans le domaine public communal de la parcelle de terrain susvisée dès que la commune en sera propriétaire.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
21	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/12/2021 de la publication le 15/12/2021 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française**

**Séance du 13 décembre 2021
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	21

**Date de la convocation
07/12/2021**

**Date d'affichage
15/12/2021**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - PLAZA PUTTI Mireille - ORLANDI Pascal - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - GUINTRAND Tamara - ADAM Carole - PILLOT-CAILLIATTE Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 3.5.1 classement et déclassement de voirie communale
DELIBERATION N° 2021-12-96**

OBJET : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ET LES VOIRIES COMMUNALES

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la sécurité.

Vu l'article 141-3 du code de la voirie routière relatif au classement et au déclassement de la voirie communale,

CONSIDERANT l'intérêt de classer dans le domaine public les parcelles de terrain communales ci-dessous à usage de voirie ouvertes à la circulation du public, de gestion des eaux pluviales,...

- Le chemin des Galoubets :

Section	Numéro	Contenance
AN	109	3 a 10 ca
AN	299	1 a 45 ca
AN	300	77 ca
AN	379	53 ca
AN	381	21 ca
AN	383	35 ca
AN	385	46 ca
AN	387	58 ca
AN	389	3 a 71 ca

- L'impasse de la Provence :

Section	Numéro	Contenance
AB	377	25 a 16 ca

- L'impasse des Chasselas :

Section	Numéro	Contenance
AB	384	8 a 71 ca

- L'impasse Li Cigaloun :

Section	Numéro	Contenance
AP	251	2 ca
AP	263	10 a 92 ca
AP	266	33 ca
AP	269	97 ca
AP	270	3 a 27 ca

- Le chemin du Belvédère

Section	Numéro	Contenance
AV	292	2 a 75 ca
AV	306	1 a 62 ca

AV	308	3 a 67 ca
AV	146	7 a 65 ca
AV	310	1 a 35 ca
AV	305	2 a 12 ca

➤ Les voies du lotissement « Les hauts de Saint Saturnin »

Section	Numéro	Contenance
AV	266	15 ca
AV	267	7 a 52 ca
AV	273	4 a 22 ca

➤ Les voies du Clos Bello Visto :

Section	Numéro	Contenance
AR	17	6 a 24 ca
AR	22	36 a 31 ca
AR	207	9 ca

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des affaires générales réunie le 7 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

CLASSE dans le domaine public l'ensemble des parcelles de terrain susvisées appartenant à la commune.

INTEGRE les parcelles dans les voiries communales.

Le Maire,
Serge MALEN



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
21	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/12/2021 de la publication le 15/12/2021 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française**

**Séance du 13 décembre 2021
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	21

**Date de la convocation
07/12/2021**

**Date d'affichage
15/12/2021**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-les-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - PLAZA PUTTI Mireille - ORLANDI Pascal - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - GUINTRAND Tamara - ADAM Carole - PILLOT-CAILLIATTE Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 3.1.1. acquisitions gratuites
DELIBERATION N° 2021-12-97**

**OBJET : VOIRIE COMMUNALE - RETROCESSION DE PARCELLES DE
TERRAIN A USAGE DE VOIRIE ET DE BASSIN DE RETENTION
LOTISSEMENT LE CLOS JULIEN**

**RAPPORTEUR : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme, à
l'environnement et à la sécurité.**

Les propriétaires du lotissement Le Clos Julien ont sollicité la commune pour une rétrocession des parcelles ci-dessous à usage de voirie et de bassin de rétention :

Section	Numéro	Contenance
AV	231	2 a 98 ca
AV	243	6 a 73 ca
AV	246	9 ca

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'acquérir ces parcelles de terrains pour les intégrer à la voirie communale et dans les ouvrages de gestion des eaux pluviales,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 7 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accepter la rétrocession gratuite à la commune des parcelles de terrain susvisées.

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte de cession en la forme administrative.

AUTORISE Madame la 1^{ère} adjointe à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à la présente délibération.

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

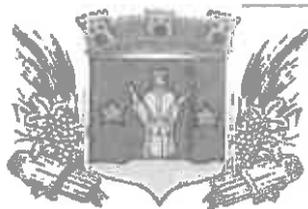
APPROUVE le classement dans le domaine public et dans la voirie communale des parcelles de terrain susvisées dès que la commune en sera propriétaire.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
21	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/12/2021 de la publication le 15/12/2021 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française**

**Séance du 13 décembre 2021
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	21

**Date de la convocation
07/12/2021**

**Date d'affichage
14/12/2021**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - PLAZA PUTTI Mireille - ORLANDI Pascal - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUX Sandra - BOLIMON Lionel - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - GUINTRAND Tamara - ADAM Carole - PILLOT-CAILLIATTE Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 7.5.1. demande de subventions
DELIBERATION N° 2021-12-98**

OBJET : CULTURE - LES JOURNEES DE LA BANDE DESSINEE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

RAPPORTEUR : Monsieur Patrick LOUIS-VASSAL, adjoint à la culture, à la communication et au protocole.

La commune organise la 14ème édition des journées de la bande dessinée les 5 et 6 mars 2022.

Compte tenu du coût de cette manifestation, dont le montant prévisionnel est estimé à 6 000 € TTC, il est proposé de solliciter une aide financière auprès du Département à hauteur de 25 %.

COUT DE LA MANIFESTATION	
Coût TTC	6 000 €

Dépense subventionnable TTC	
Achats	1 400 €
Services extérieurs	4 600 €
Total TTC	6 000 €

FINANCEMENT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE		
1Autofinancement	75%	4 500 €
2Subventions		
Département	25%	1 500 €
Autres	0%	0 €
Total (2)	25%	1 500 €
3Autres participations	0%	0 €
Total (1+2+ 3)	100%	6 000 €

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 7 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

SOLLICITE une aide financière du Département de Vaucluse à hauteur de 25 % de la dépense subventionnable conformément au plan de financement susvisé.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités se rapportant à cette demande de subvention.

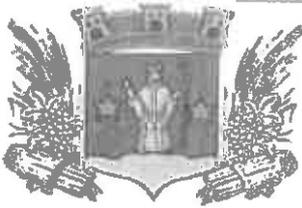
Le Maire,
Serge MALEN



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
21	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/12/2021 de la publication le 14/12/2021 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française**

**Séance du 13 décembre 2021
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	21

**Date de la convocation
07/12/2021**

**Date d'affichage
15/12/2021**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-les-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – PLAZA PUTTI Mireille - ORLANDI Pascal - RABERT Guyfaine – TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra – BOLIMON Lionel – DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – GUINTRAND Tamara – ADAM Carole – PILLOT-CAILLIATTE Marlon.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 9.1.3. autres
DELIBERATION N° 2021-12-99**

OBJET : DENOMINATION D'UN EQUIPEMENT COMMUNAL

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric TRICHARD, conseiller municipal délégué au sport.

Compte tenu de l'engagement de monsieur Jean BONTOUX, ancien dirigeant du club de rugby, pour le développement de ce sport sur la commune, monsieur le Maire propose de donner son nom à titre honorifique aux tribunes du stade René Laffont,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des affaires générales réunie le 7 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la dénomination officielle « tribunes Jean BONTOUX » pour les tribunes du stade de rugby du complexe sportif René Laffont.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
21	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/12/2021
de la publication le 15/12/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.